NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/619
9 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 JUILLET 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dans sa résolution 1172 (1998), adoptée le 6 juin 1998, le Conseil de sécurité a condamné les essais nucléaires auxquels avaient procédé l'Inde et le Pakistan les 11 et 13 mai 1998 et les 28 et 30 mai 1998, énonçant diverses mesures devant être prises par les deux pays. Le Conseil m'a prié de lui rendre compte d'urgence de la mise en oeuvre de ces mesures, tout en accueillant avec satisfaction les efforts que j'ai moi-même déployés pour les encourager à engager le dialogue.

Depuis les essais effectués le 11 mai par l'Inde, j'ai eu, avec les représentants des Gouvernements indien et pakistanais, des contacts fréquents aux niveaux les plus élevés ainsi que par d'autres voies, notamment leurs Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, par lettre, par téléphone et par des entretiens directs. Dans le cadre de ces contacts, je leur ai fait part de la vive inquiétude que je ressens devant les conséquences alarmantes de ces essais et j'ai exhorté les deux gouvernements à engager un dialogue afin de réduire les tensions qui s'exacerbent dans la région. Je les ai également engagés à adhérer sans condition et sans délai au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à envisager de geler leurs programmes de mise au point d'armes et de missiles nucléaires. En outre, j'ai fait savoir à l'Inde et au Pakistan que j'étais disposé à appuyer toute initiative pouvant conduire à des négociations fructueuses sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Dans le cadre des efforts que je ne cesse de déployer pour encourager l'Inde et le Pakistan à engager le dialogue, efforts qui ont été salués par le Conseil au paragraphe 6 de la résolution 1172 (1998), le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Alvaro de Soto, s'est rendu dans la région de l'Asie du Sud le 24 juin, emportant des lettres adressées aux chefs de gouvernement, afin de leur faire part de mes préoccupations exprimées plus haut et les informer d'une éventuelle visite que j'effectuerai dans la région, en temps opportun. Au Bangladesh, il a rencontré le Premier Ministre Sheikh Hasina, qui avait rendu récemment visite aux Premiers Ministres de l'Inde, à New Delhi, et du Pakistan, à Islamabad, et le Ministre des affaires étrangères, Abdus Samad Azad. Il s'est ensuite entretenu avec le Premier Ministre du Pakistan, Mohammed Nawaz Sharif, ainsi qu'avec le Ministre des affaires étrangères, Gohar Ayub Khan. Enfin, à Sri Lanka, pays qui doit accueillir prochainement le Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale,

il a été reçu par le Ministre des affaires étrangères, Lakshman Kadirgamar. Malheureusement, le Gouvernement indien n'a pas été en mesure de recevoir M. de Soto durant sa mission qui s'est achevée à la fin de la semaine dernière.

Les entretiens de M. de Soto avec les dirigeants régionaux n'étaient pas aussi exhaustifs que je l'aurais souhaité mais ils ont néanmoins confirmé ce que je craignais : la nouvelle situation créée par les événements du mois de mai, dans la mesure où elle aggrave les causes de friction qui existent depuis longtemps entre l'Inde et le Pakistan, risque d'avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà et mérite donc la plus grande attention. Aussi ai-je l'intention de poursuivre mes efforts afin d'encourager les deux Gouvernements à entamer le plus tôt possible des pourparlers sur les questions de fond. À cet égard, j'observe chez les deux parties des signes encourageants dénotant leur volonté d'instaurer un dialogue sur les questions de paix et de sécurité et sur les causes de tension, y compris le Cachemire.

Au paragraphe 15 de la résolution 1172 (1998), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte d'urgence des mesures prises par l'Inde et le Pakistan en vue d'appliquer cette résolution. Immédiatement après l'adoption de cette résolution, les deux Gouvernements avaient, dans un communiqué de presse publié le 6 juin 1998 par le porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères de l'Inde et dans une déclaration adressée le même jour au Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan, exprimé des réserves sur différents aspects de la résolution. Toutefois, dans des communications et déclarations ultérieures, ils ont formulé des suggestions qui allaient dans le sens des dispositions de la résolution 1172 (1998). En particulier, le Premier Ministre de l'Inde, M. Atal Behari Vajpayee, m'a adressé le 30 juin 1998 une lettre dans laquelle il appelait mon attention sur "un certain nombre de propositions" faites par l'Inde. Le 2 juillet, j'ai reçu une lettre du Représentant permanent du Pakistan dans laquelle il présentait, en annexe, "la position et les propositions du Pakistan" (S/1998/605). Le Ministre des affaires étrangères par intérim du Pakistan a remis des propositions analogues à M. de Soto à Islamabad, le 28 juin. Par ailleurs, les documents et déclarations ci-après ont également un rapport avec la question considérée :

Lettre du représentant du Président du Groupe des fournisseurs de matières nucléaires, datée du 29 juin;

Lettre du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais, datée du 26 juin;

Lettre du Président du Comité Zangger, datée du 26 juin;

Lettre du Directeur général de l'AIEA, datée du 25 juin;

Communiqué de presse du Pakistan, publié le 11 juin;

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Inde, publiée le 5 juin;

Réponse du Premier Ministre de l'Inde lors d'un débat au Parlement indien, présentée le 29 mai;

Déclaration motu proprio faite par le Premier Ministre de l'Inde et document présenté au Parlement le 27 mai;

Lettre datée du 2 juillet, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan.

Pour les besoins du rapport que le Conseil m'a demandé, les propositions et positions présentées par les deux Gouvernements et les autres informations pertinentes qui ressortent des documents susmentionnés peuvent être résumées comme suit :

Au paragraphe 3 de la résolution 1172 (1998), le Conseil de sécurité exige que l'Inde et le Pakistan s'abstiennent de procéder à de nouveaux essais nucléaires. Depuis l'adoption de cette résolution, les deux Gouvernements ont proclamé des moratoires unilatéraux. L'Inde a également indiqué qu'elle était disposée à conférer à ce moratoire un caractère juridiquement contraignant. Le Pakistan, de son côté, s'est déclaré disposé à engager un dialogue constructif avec l'Inde et les autres membres de la communauté internationale en vue d'officialiser le moratoire et de conclure un accord avec l'Inde sur une interdiction bilatérale des essais nucléaires ou une interdiction de portée plus vaste, impliquant la participation d'autres pays de la région.

En ce qui concerne le paragraphe 4 de la résolution, il y a eu de nouveau des tirs fréquents au-dessus de la ligne de contrôle dans la région du Jammu-et-Cachemire, ainsi que des combats sporadiques dans la zone administrée par l'Inde, où s'affrontent militants et forces de sécurité indiennes. Durant sa visite à Islamabad, M. de Soto a été informé que les hostilités s'étaient considérablement intensifiées au cours des derniers mois, ce qui se traduisait par un nombre croissant de victimes parmi la population civile. À cet égard, on peut également noter que, dans une lettre qu'il m'a adressée le 26 juin 1998, le Représentant permanent du Pakistan a fait référence à la détérioration de la situation en matière de sécurité en Asie du Sud, et tout particulièrement au Jammu-et-Cachemire.

S'agissant du paragraphe 5 de la résolution, dans lequel le Conseil de sécurité demande instamment à l'Inde et au Pakistan de reprendre le dialogue entre eux sur toutes les questions en suspens, le Premier Ministre Vajpayee m'a fait part dans sa lettre du 30 juin 1998 de l'intention de son gouvernement de poursuivre un dialogue bilatéral avec le Pakistan en rejetant toute intervention extérieure qui serait, selon lui, nuisible. Quant au Pakistan, son Représentant permanent a indiqué dans la lettre qu'il m'a adressée le 2 juillet 1998, que son gouvernement serait prêt à "s'engager avec l'Inde et la communauté internationale dans une action visant à favoriser un processus dans le cadre duquel il faudrait accorder la priorité à la prévention des conflits, à la promotion de la retenue en matière d'armes nucléaires et classiques et la stabilisation entre l'Inde et le Pakistan, ainsi qu'à un règlement pacifique et juste du problème fondamental du Jammu-et-Cachemire".

Le Gouvernement indien avait déjà, le 12 juin 1998, invité le Pakistan à reprendre les pourparlers au niveau des ministres des affaires étrangères à Delhi, le 22 juin 1998. Le même jour, après avoir rejeté l'offre de l'Inde en faisant valoir que l'ordre du jour proposé était inacceptable, le Pakistan a fait une contre-proposition prévoyant la reprise des pourparlers à Islamabad le 20 juin 1998. Cette proposition n'a pas été acceptée par l'Inde. Par la suite, le 23 juin, le Premier Ministre du Pakistan a adressé au Premier Ministre de l'Inde une lettre dans laquelle il se déclarait disposé à le rencontrer à l'occasion du Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale à Colombo (Sri Lanka), à la fin du mois de juillet. Compte tenu des indications ultérieures données par des représentants des deux gouvernements, je pense que cette rencontre devrait probablement se matérialiser.

Au paragraphe 7 de la résolution 1172 (1998), le Conseil demande à l'Inde et au Pakistan de mettre immédiatement fin à leurs programmes de développement d'armes nucléaires et énonce un certain nombre de mesures à cette fin. L'Inde a indiqué à ce propos dans une déclaration publiée par le Premier Ministre Atal Behari Vajpayee le 27 mai 1998, qu'elle serait prête à amorcer des entretiens avec le Pakistan et d'autres pays en vue de conclure un accord sur la non-utilisation en premier des armes nucléaires.

Dans le document S/1998/605, le Pakistan a rappelé qu'il avait proposé la conclusion d'un pacte de non-agression sur la base d'un règlement juste du différend concernant le Jammu-et-Cachemire. Il indiquait que "les deux pays pourraient peut-être, à un premier stade a) réaffirmer solennellement leur volonté de ne pas recourir à la force, comme le prescrit la Charte des Nations Unies; b) s'efforcer de rendre leurs préparatifs militaires transparents; et c) examiner plus avant des mesures de confiance telles que celle visant à créer un 'centre de réduction des risques'". Tout en ajoutant qu'il ne s'était pas proclamé 'puissance nucléaire', il a précisé qu'il était prêt à entamer un dialogue bilatéral et/ou multilatéral en vue de conclure un accord tendant à maintenir une parité stratégique et un régime de dissuasion stable entre l'Inde et le Pakistan, à un niveau convenu. Néanmoins, il n'accepterait pas de se trouver dans une position d'inégalité stratégique vis-à-vis de l'Inde.

Le Pakistan a également fait référence à un "équilibre des forces classiques" entre l'Inde et le Pakistan, qui était selon lui un complément nécessaire de la stabilisation nucléaire. Il souhaitait engager des "pourparlers bilatéraux avec l'Inde, ou avec l'Inde et les grandes puissances, pour mettre en place de nouvelles mesures de confiance, des dispositions de 'commandement et de contrôle' et un suivi de la mise en oeuvre des mesures de confiance". Il attendait des membres de la communauté internationale, en particulier des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qu'ils persuadent l'Inde de faire preuve de retenue et de renoncer à acquérir des systèmes d'armement sophistiqués qui déstabiliseraient davantage la situation.

Sur la question des arsenaux, le Pakistan partait du principe qu'il y avait déjà accumulation d'armes. Selon lui, les deux pays devraient être encouragés à limiter leur accumulation d'ogives nucléaires et à s'abstenir de déployer des missiles. Il a fait observer qu'il ne pouvait "accepter une situation d'infériorité en matière de missiles" mais qu'il était néanmoins prêt à discuter

de la question d’une retenue mutuelle dans la fabrication et le déploiement des missiles.

Le paragraphe 7 de la résolution 1172 (1998) soulève également la question des politiques en matière d’exportation. Dans ce contexte, l’Inde a confirmé, dans une déclaration publiée par le Premier Ministre le 27 mai 1998, qu’elle s’engageait à continuer de respecter les réglementations strictes concernant l’exportation de technologies nucléaires et de technologies qui pourraient servir à des missiles ou à d’autres armes de destruction massive. De son côté, le Pakistan a déclaré qu’il n’avait jamais transféré et ne transférerait jamais de technologies sensibles à d’autres États ou entités.

À propos du paragraphe 13 de cette résolution, l’Inde a réaffirmé sa position bien connue concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il était inévitable que l’Inde devienne une puissance nucléaire parce que le régime de non-prolifération n’avait ni débouché sur le désarmement nucléaire ni empêché la prolifération dans la région. L’Inde ne pouvait accepter un régime de non-prolifération inadéquat et engageait la communauté internationale à participer à un nouvel examen du régime actuel de sécurité internationale, qui continuait de viser l’élimination complète de toutes les armes nucléaires. L’Inde a également souligné que ce régime devait être général, universel et non discriminatoire et elle a exprimé son appui à la récente déclaration des huit nations intitulée "Vers un monde exempt d’armes nucléaires : la nécessité d’un nouveau programme de travail".

Le Pakistan a dit que, dans les circonstances actuelles, il devait avoir recours à la dissuasion nucléaire, soulignant qu’il était important de mettre en place avec l’Inde des arrangements globaux en matière de paix et de sécurité, y compris un équilibre dans le domaine des armes classiques et la résolution du différend concernant le Cachemire. Il était cependant favorable au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires.

L’Inde a rappelé que sa décision de ne pas adhérer au Traité d’interdiction complète des essais nucléaires avait été approuvée par son Parlement en 1996. Celui-ci avait considéré qu’en adhérant au Traité, l’Inde limiterait son potentiel nucléaire à un niveau beaucoup trop bas. Ses réserves sont devenues plus marquées à mesure qu’il apparaissait que le Traité d’interdiction complète des essais ne faisait pas avancer le processus de désarmement nucléaire.

Le Pakistan a souligné que sa position concernant le Traité d’interdiction complète des essais serait inspirée par une évaluation et analyse de ses besoins en matière de sécurité dans le contexte de la menace créée par les armes nucléaires et classiques de l’Inde.

En ce qui concerne le paragraphe 14, les deux États ont réaffirmé qu’ils étaient disposés à participer aux négociations sur une convention interdisant la fabrication de matières fissiles aux fins de production d’armes nucléaires ou d’autres dispositifs explosifs nucléaires.

Dans le cadre de la Conférence du désarmement, les membres du Groupe des Vingt et un, dont l’Inde et le Pakistan, ont proposé que des négociations sur un traité prévoyant l’arrêt de la production de matières fissiles s’inscrivent dans

le cadre plus vaste de négociations sur le "désarmement nucléaire", par exemple dans le contexte d'un comité spécial s'occupant a) d'une convention aux termes de laquelle tous les États élimineraient leurs armes nucléaires; b) de l'élaboration d'un programme de désarmement nucléaire; et c) d'une convention interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Inde a également préconisé une démarche globale dans la perspective de l'adoption, dans les meilleurs délais, d'une convention sur les armes nucléaires.

Le Pakistan a souligné qu'une convention interdisant la production de matières fissiles aux fins de fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires ne devait être examinée qu'à la Conférence du désarmement et il souscrit à la position du Groupe des Vingt et un. Il a cherché à obtenir auprès des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de ceux qui s'intéressaient à la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, des éclaircissements sur la question de savoir si l'Inde participerait à ces entretiens en tant que puissance nucléaire ou puissance non nucléaire puisque les deux catégories d'État auraient des obligations différentes.

On notera que la Conférence du désarmement, qui a terminé le 25 juin 1998 la deuxième partie de sa session de 1998, n'a pas été en mesure de progresser sur la question de l'arrêt de la production de matières fissiles. Les positions des États sur cette question demeurent partagées. La plupart des États occidentaux et des États d'Europe de l'Est souhaitent que les négociations sur un traité concernant l'arrêt de la production de matières fissiles s'ouvrent rapidement à la Conférence du désarmement. Les pays non alignés maintiennent que cette question pourrait être traitée dans le cadre d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

(Signé) Kofi A. ANNAN
